



## Plan national de Restauration de la Nature

### Cahier d'acteur - ADLJ - Pour sauver les forêts littorales d'yeuses de l'atlantique.

**L'Association de Défense du Littoral Jardais (A.D.L.J.)** est une association engagée pour la protection de l'environnement et de la biodiversité, située dans la communauté de communes Vendée Grand Littoral (85), affiliée à France Nature Environnement.

Nos actions visent à protéger, conserver les espaces, ressources, milieux et habitats naturels, les espèces animales et végétales, la diversité et les équilibres fondamentaux écologiques de l'eau, de l'air, des sols. L'ADLJ participe aux débats à enjeux environnementaux ou énergétiques. L'association alerte, informe et sensibilise le public et la jeunesse à la protection de l'environnement à travers des actions, animations et accueil de stagiaires organisées tout au long de l'année.

[www.defensedulittoraljardais.com](http://www.defensedulittoraljardais.com)

### Résumé

*Notre contribution s'intéresse à une formation particulière « le bosquet d'yeuses (chênes verts) littorales » incluse sans distinction, dans l'habitat UE2180-[dunes boisées du cordon littoral dunaire de la région atlantique], elle est menacée de disparition, considérée comme un invasif au regard d'habitats définis plus prioritaires.*

*« Le bosquet d'yeuses littorales » joue pourtant pour nos écosystèmes atlantiques, un rôle comparable à celui des mangroves pour les écosystèmes tropicaux ou subtropicaux.*

*Une intensification dans le cadre du PNRN (Plan National de Plan de restauration) de mesures de gestion visant à éliminer cette formation arborée endémique parfaitement adaptée aux changements climatiques, pourrait avoir dans cette zone, qui fut longtemps sanctuarisée, des répercussions catastrophiques pour la stabilisation des dunes perchées et accentuer les perturbations climatiques.*

*Après avoir exposé l'intérêt écologique de cette formation, bouclier de protection contre l'érosion et les aléas climatiques et constaté les dégâts qui lui sont infligés par des mesures néfastes de gestion (disparition de biodiversité, présence d'invasifs induits), nous concluons en proposant des critères pour l'application positive du PNRN à l'échelle nationale et la création d'une Nouvelle Directive « bosquet d'yeuses littorales » pour la préservation de cette formation qui, tout comme de nombreux autres cas, échappe à la logique habitat.*

## Présentation du bosquet d'yeuses littorales

Présent sous forme anémomorphosée, le bosquet d'yeuses de l'habitat forêt littorale des dunes perchées atlantiques, se différencie des autres boisements des forêts littorales. Ses caractéristiques uniques, lui confèrent un rôle écologique majeur de protecteur contre l'érosion et les aléas climatiques limitant le recul du trait de côte et l'élévation de température. Il est au littoral atlantique, ce qu'est la mangrove au littoral tropical.

**C'est une formation** composée de trois éléments successifs :

- **Yeuses naines prostrées** de bord d'estran (en premier rang face à la mer) elles ne grandissent pratiquement pas et renouvellent fréquemment branches et feuilles pour survivre,
- **Yeuses naines** (en deuxième rang, protégées par leurs sœurs), elles peuvent s'élever sous forme anémomorphosée,
- **Yeuses (ou chênes verts)**, (en troisième rang environ à partir de la zone des 100 mètres, elles poussent cette fois normalement et constituent à leur tour un rempart de protection pour les autres espèces d'arbres et l'arrière-pays (cultures et habitations). Le chêne vert est endémique en Vendée depuis plus de 7000 ans (2)- page 25.

<https://s16.swdrive.fr/s/nA4PwGbJbbjrZH8>

*Atouts uniques et indispensables (1) : [une formation unique](#)*

- **Résistance à la sécheresse** : avec ses feuilles à cuticules épaisses, quasi imperméables, limitent l'évaporation.
- **Résistance au sel et aux embruns** : résiste parce qu'il forme un massif compact qui s'élève progressivement.
- **Résilience et robustesse** : pousse même sur un sol aride et salé, forme une protection dense, grâce à des racines noueuses et résistantes, une ramure enchevêtrée dont le feuillage persistant colmate les interstices.
- **Germination** : la forme et la taille des glands s'adapte à la sécheresse.

*Importance écologique (2): [résilience au changement climatique](#)*

- **Protection des côtes, bouclier naturel de protection contre les vents et les embruns** : zone de transition entre la terre et la mer, essentielle à la protection des écosystèmes atlantiques, il constitue une première ligne de défense contre l'érosion éolienne et les tempêtes dévastatrices.
- **Puits de carbone** : avec ses feuilles persistantes et son feuillage dense, il capte, au contraire des caducs, du carbone toute l'année.
- **Adapté au changement climatique, il en atténue les aléas** : limite l'élévation de température et restitue le petit cycle de l'eau.
- **Facteur de lutte contre l'érosion** Son système racinaire enchevêtré permet de retenir les sols ; la densité de sa ramure et de son feuillage, limite l'érosion par ruissellement, et le ravinement.
- **Facteur de lutte contre les inondations**, les plans de prévention des risques littoraux recommandent la libre évolution des milieux.
- **Écosystème unique, il abrite la biodiversité** : Lieu d'habitat annuel ou site d'accueil des migrations, lieu de nourriture des chiroptères qui éliminent les insectes parasites, il contribue à la bonne santé, des écosystèmes côtiers.
- **Source de subsistance** : il permet grâce à ses glands abondants la subsistance d'une nombreuse faune sauvage.

*Intérêt pour l'homme :*

- **Energie renouvelable pour le chauffage** : à fort pouvoir calorifique, utilisé de tout temps comme combustible renouvelable.

- **Valeur touristique** : ses formes torturées et la protection qu'il offre contre le rayonnement solaire ou les tempêtes en font un lieu d'attraction unique.

#### **Menacé :**

- **Par sa croissance lente**, inéluctable en bord de mer, qui ne lui permet pas de bénéficier des mesures de protection « arbre remarquable »
- **Par l'application de loi ALUR de densification urbaine**, aux zones dites « urbanisable à couvert boisé », avec la suppression du coefficient d'occupation des sols et la division parcellaire, ces espaces sont entièrement déboisés.
- **Par la logique « habitat », qui les englobent dans un habitat l'UE 2180, 2180 - Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale-** sans prendre en compte ses spécificités de formation en massif.
- **Par le Plan National de Restauration de la Nature**, s'il se contente d'accélérer et d'amplifier les mesures de restauration de la Nature, déjà mises en place dans les ENS (Espaces Naturels Sensibles).

#### **Constatations des dégâts infligés au biotope**

Observations in situ en zone l'ENS (Espace Naturel Sensible) des marais de Talmont et zones littorales. La destruction des yeuses naines prostrées a été programmée dans la cadre des mesures de restauration de la dune grise, considérée comme une dégradation de l'habitat prioritaire dunes grises UE 2130 [\*Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)].

[https://www.natura2000.fr/sites/default/files/references\\_bibliographiques/spn\\_2017\\_-\\_104\\_-\\_bilan\\_synthetique\\_interpretations\\_hic\\_mars\\_2018.pdf](https://www.natura2000.fr/sites/default/files/references_bibliographiques/spn_2017_-_104_-_bilan_synthetique_interpretations_hic_mars_2018.pdf) page 25

#### **Pourtant :**

- Le chêne vert, endémique en Vendée, depuis plus de 7000 ans, ne peut être considéré comme une formation jeune opportuniste.  
(2) -guide de sylviculture-page 25 : [une formation unique](#)
- Avant la directive « habitat », la zone boisée de protection était sanctuarisée et protégée. (2) -guide de sylviculture-page 57 : [résilience au changement climatique](#)
- Les yeuses **naines** prostrées, en première ligne ne peuvent grandir.

Des coupes répétitives de bosquet d'yeuses sur les hauts de falaise et en forêt littorale sont effectuées et continuent à l'être, malgré les échecs observés, du simple fait qu'elles ont été programmées.

Les conséquences sur l'écosystème : présence d'invasifs, perte de biodiversité mettent le [massif forestier en péril](#), les coupes répétées favorisent l'implantation d'invasifs opportunistes.

#### **Constat d'échec de coupes entreprises dans le cadre de mesures :**

- A) De gestion forestière de régénération de pins maritimes :
  - o Exemple d'un échec de régénération, qui montre la résilience du chêne vert et son adaptation au milieu [régénération](#)
  - o Exemple d'un échec de régénération, avec coupes répétées et corridors d'exploitation, qui favorisent l'implantation d'invasifs [robiniers](#)
- B) De gestion de restauration de la dune grise en hauts de falaises calcaires :
  - o Exemple montrant l'impact sur tout le bosquet de la [destruction](#) de la première ligne de protection d'yeuses naines prostrées
  - o Exemple d'un échec de régénération de dunes grises en hauts de falaise calcaire, qui montre l'adaptation au milieu et au changement climatique, des yeuses, malgré les coupes répétitives [restauration](#)

**Pourquoi** s'acharner à appliquer sur **tout** l'ensemble du littoral, **sans distinction**, des critères de priorisation d'habitat qui provoquent la destruction d'un bosquet dont le rôle

indispensable a été reconnu par la propre expertise du document d'objectif de l'ENS (Espace Naturel Sensible) des marais de Talmont et zones littorales :

« C'est une **zone tampon contre les aléas climatiques**. L'Habitat d'intérêt communautaire HIC 2180 forêt dunaire à chênes verts (*Pino pinastris*, *Quercetum illicis*), est menacé par la présence du faux acacia ou robinier, les pratiques sylvicoles favorisant les résineux, et la fréquentation touristique. Les fourrés à robiniers se substituent à l'habitat d'intérêt communautaire de forêt dunaire et entraînent un appauvrissement de la biodiversité et une modification des propriétés physico-chimiques des sols. » DOCOB [volume 1 page 81](#) et [volume 2 pages 4 et 39](#)

**Pourquoi** détruire des boisements parfaitement adaptés aux aléas climatiques : Rapport GIEC Pays de Loire 2025 : " *Quand ils sont en bonne santé, les écosystèmes tels que les forêts et les zones humides jouent un rôle fondamental dans l'atténuation des changements climatiques puisque, grâce à la photosynthèse, ils absorbent près de 7 % des émissions de CO2 générées sur le territoire. Plus globalement, ils constituent aujourd'hui les plus grands réservoirs naturels de carbone*".

### **Recommandations d'ADLJ pour l'élaboration du PNRN**

**Conditionner le financement à une évaluation** des mesures de restauration de milieux naturels à l'intérieur des zones Natura 2000 à :

- Une évaluation quantitative et qualitative des mesures de gestion comportant une étude d'impact sur les écosystèmes environnants et sous contrôle d'un organisme extérieur à l'organe décisionnel.
- Publication annuelle d'un rapport d'évaluation
- L'intégration des associations environnementales locales à la gouvernance.

**Supprimer les subventions néfastes** pour des mesures de gestion :

- Qui provoquent un déséquilibre, une perte de biodiversité (faune nécessitant plusieurs types d'habitats - chiroptères) ou encore l'arrivée d'invasifs.
- Si les mesures de restauration appliquées plusieurs années de suite ne donnent pas de résultat, proscrire l'acharnement thérapeutique.
- Qui détruisent les sols (utilisation d'engins mécaniques lourds).

**Laisser place à l'évolution naturelle** en contrôlant les invasifs :

Si un habitat moins prioritaire est résilient, cela prouve qu'il est le plus adapté, entraver son développement est inutile et coûteux.

**Permettre la modification des critères de priorisation** des habitats, en fonction des études d'impact et des observations réalisées in situ (ne pas appliquer uniformément partout les mêmes critères) et intégrer dans les critères la résilience aux perturbations climatiques et la décarbonation.

**Créer une Directive spécialisée pour assurer la protection le bosquet d'yeuses littorales**, qui échappe comme de nombreuses autres espèces à la logique habitat et pour lesquels des Directives ont été créée (Grand Hamster, Chiroptères, Oiseaux).

### **Questionnement :**

Après les dommages infligés à la nature par les conséquences de l'agriculture productiviste et de l'industrialisation carbonée, va-t-on vers de nouveaux dommages dus à l'application de critères anthropomorphiques de restauration de la nature ?

### **Bibliographie :**

- (1) Bournerias Marcel, Pomerol Charles, Turquier Yves - Guides Naturalistes des Cotes de France : La Côte Atlantique entre Loire et Gironde. ISBN 10 : 2603006037, Delachaux & Niestle, Neuchâtel and Paris, 1987.
- (2) Sardin Thierry, ONF-Guide des sylvicultures- Forêt littorales atlantiques dunaires-ISBN : 978-2-84207-337-4.